

Mgr LAURENT A LUXEMBOURG  
LE REFUS DU SERMENT CONCORDATAIRE

L'entrée de Mgr Laurent dans sa ville de Luxembourg se fit de la manière la plus inattendue et — il faut bien le dire — la plus blessante pour la personne du vicaire apostolique démissionnaire. La faute en retombe sur la singulière procédure arrêtée par Capaccini et le roi. Le 30 janvier 1842 Laurent arrive dans la forteresse et se rend immédiatement chez Van der Noot qui le reçoit avec beaucoup d'étonnement. La seule pièce que produit le nouveau venu pour se légitimer est une lettre émanant de l'internonce Ferrieri par laquelle ce dernier annonce la récente nomination en ajoutant sèchement : « Je ne crois pas devoir Vous recommander Mgr Laurent ; ses qualités sont suffisamment connues. »

Le lendemain Laurent, accompagné de Van der Noot, se présente aux autorités civiles et militaires de la ville. Visite protocolaire. Le gouverneur de la Fontaine a été « aimable », le conseiller Gellé « correct » ; le commandant de la forteresse, le général Du Moulin, fait l'éloge de la « tolérance », ce que Laurent note avec une ironie amusée. Bien que les entretiens ne dépassent pas le stade des politesses d'usage le nouveau chef diocésain sent combien sa position est précaire. Le gouvernement ignore tout de sa désignation et ne s'en cache pas dans la correspondance officielle ; dans une dépêche envoyée au chancelier Blochausen on peut relever ce bout de phrase : « ... .. quand inopinément est apparu à Luxembourg l'Evêque de Chersonèse, M. l'abbé Laurent, qui prend le titre de vicaire apostolique du Grand-Duché, encore que l'administration grand-ducale n'eut jusqu'à présent reçu aucune notification de la collation de cet emploi ni des conditions attachées à son exercice. »<sup>1)</sup> De son côté Laurent ne se félicite nullement d'« avoir éclaté comme une bombe » dans la forteresse sans avoir rempli aucune des formalités qui devraient précéder son installation ; il va se faire demander de quel droit il prétend vouloir gouverner l'Eglise luxembourgeoise<sup>2)</sup>. Aussi décide-t-il de s'abstenir en attendant d'exercer ses nouvelles fonctions.

A une réception organisée par le prince de Hesse-Cassel, gouverneur militaire de la forteresse, au début de février, Laurent peut se convaincre qu'on s'est renseigné sur son compte ; il a le sentiment que certains interlocuteurs veulent lui tendre des pièges. Son voisin de table, le procureur d'Etat Willmar, fait une allusion discrète à l'insuffisante formation du clergé luxembourgeois ; Laurent écoute avec une complaisante politesse pour avouer finalement que les

<sup>1)</sup> de la Fontaine à Blochausen, 3 février 1842. A. G. L. Rég. 1842—56. N° 112.

<sup>2)</sup> « Denn jetzt sitze ich hier ohne etwas anfangen zu können, da ich weder dem Clerus noch den Behörden gegenüber mich gehörig legitimieren kann. » A. Joseph 31 janvier 1842.